

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2025
COMMUNE DE TAISSY

La réunion a débuté le 4 mars 2025 à 20H00 sous la présidence du Maire, M BARRIER Patrice.

Etaient présents : M. BARRIER Patrice, M. GA Thierry, Mme ROULLÉ Annie, M. TIAFFAY Patrice, Mme BARRERE Céline, M. VIELLARD Vincent, Mme DUCHESNE Madeleine, Mme CHALENÇON Danièle, M. CLAUDON Eric, M. DAVID Thierry, Mme DESCHAMPS Isabelle, Mme GOMMENNE Catherine, Mme MICHEL Rafaële, Mme DAUBENFELD Nicole, Mme THOURAULT Sylvie, M. ROYER Jean-Marc.

Etaient absents excusés :

M. BARTHELEMY Jérôme a donné pouvoir à M. DAVID Thierry
M. LEFORT Clément a donné pouvoir à M. TIAFFAY Patrice
Mme DENHEZ Delphine a donné pouvoir à M. BARRIER Patrice

M VIELLARD Vincent a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum (plus de la moitié des 19 membres), atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

I- ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 FEVRIER 2025

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 4 février 2025 à l'approbation des élus, après prise en compte éventuelle de leurs remarques.
Le procès-verbal est adopté.

II. DELIBERATIONS

1- Application de la fongibilité des crédits

Le Maire rappelle aux membres du Conseil que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies, offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits, l'article L.5217-10-6 du CGCT, précise : « dans une limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

Le conseil doit donc autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section,

Cette même délibération a déjà été prise en 2024, mais elle doit être prise chaque année.

Adopté par dix-huit voix pour et une voix contre

2- Grand Reims-Programmation des travaux de voirie pour 2027

Considérant que la Communauté urbaine est compétente depuis le 1er janvier 2017 en matière d'investissement de voirie,

Considérant que dans le cadre de la programmation des travaux de voirie de la Communauté urbaine du Grand Reims, il appartient à la commune de signifier à cette dernière les opérations de voirie prioritaires à engager sur son territoire,

La Commune décide de solliciter pour 2027 la réfection des voies suivantes par ordre de priorité :

- 1) Rue de Challerange, 2) suite rues des Vigneuls, Longjumeau et Sobinettes (suite aux travaux d'Enedis),
- 3) rue des Thuillettes, Allée des Gardes et Allée des Hayes (suite à travaux du projet Tandem), 4) Rue des Ailettes.

Adopté par dix-neuf voix pour

3- Mise à jour du tableau des emplois communaux suite à avancement de grade

Afin de permettre la nomination d'un agent inscrit au tableau d'avancement de grade pour 2025, il est nécessaire de créer le poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2° classe à temps non complet, à raison de 30/35° et de modifier le tableau des emplois communaux comme suit :

Catégorie	Grade	D.H.S.	Nombre	E.T.P.	Total
Filière administrative					
A	Attachée principale	35	1	1	1
A	Attaché	35	1	1	1
B	Rédacteur	35 (vacant)	1		
B	Rédacteur principal 2° classe	35 (vacant)	1		
B	Rédacteur principal 1° classe	35 (vacant)	1		
C	Adjoint administratif	35 (1 vacant)	2	1	
C	Adjoint administratif	22	1	0,62	3,62
C	Adjoint administratif principal 2° classe	35 (vacants)	2	0	0
C	Adjoint administratif principal 1° classe	35 (1 vacant)	3	2	2
Filière Technique					
C	Adjoint technique	35 (1 vacant)	6	5	
C	Adjoint technique	17.50/35	1	0,50	
C	Adjoint technique	26/35	1	0,74	6,25
C	Adjoint technique principal de 2° classe	35 (2 vacants)	3	1	1
C	Adjoint technique principal de 1° classe	35 (vacant)	1	0	0
C	Agent de maîtrise	35	1	1	1
C	Agent de maîtrise principal	35 (vacant)	1	0	0
B	Technicien principal de 2° classe	35	1	1	1
Total					9,25
Filière sociale					
C	ATSEM principal de 1° classe	35	1	1	
C	ATSEM principal de 2° classe	35	1	1	
C	ATSEM principal de 2° classe	28/35	1	0,80	2,80
Filière Animation					
B	Animateur territorial	35/35	1	1	1
C	Adjoint territorial d'Animation	35/35	1	1	1
C	Adjoint territorial d'Animation	32.30/35	1		
C	Adjoint territorial d'Animation	30/35	1		
Total					5,69

C	Adjoint territorial d'Animation	25/35	2		
C	Adjoint territorial d'Animation	22/35	1		
C	Adjoint territorial d'Animation	20/35	1		
C	Adjoint territorial d'Animation ppal de 2° classe	35/35 (vacant)	1	0	0
C	Adjoint territorial d'Animation ppal de 2° classe	34/35	1	1	2.65
C	Adjoint territorial d'Animation ppal de 2° classe	29/35	1	1	
C	Adjoint animation ppal 2° classe	30/35	1	1	
C	Adjoint territorial d'Animation ppal de 2° classe	17/35(vacant)	1	0	
Filière Médico sociale					
B	Auxiliaire de puériculture	35/35	1		1

Adopté par dix-neuf voix pour

4- Installation d'un feu récompense – demande de subvention au Département au titre des amendes de police

Monsieur le Maire rappelle au conseil la volonté de la commune de sécuriser la traversée de Taissy en procédant à des aménagements routiers à des points stratégiques et plus particulièrement en installant un feu récompense au niveau de la pharmacie.

Monsieur le Maire présente aux membres présents le projet d'installation d'un feu récompense sur la RD8 au niveau de la pharmacie pour couper la vitesse sur cette ligne droite.

Le montant de l'opération a été estimé à 14 436.00 € HT, par la société CEGELEC.

Le conseil doit adopter le projet d'installation d'un feu récompense sur la RD8 à hauteur de la pharmacie de Taissy pour un montant de 14 436 € HT, de solliciter l'aide du Département au titre des amendes de police et de financer le reste de la dépense sur les fonds libres communaux, en arrêtant le plan de financement suivant :

		HT	TTC
Montant de l'opération	100%	14 436,00 €	17 323,20 €
Amende de police	20%	2 887,20 €	3 464,64 €
Fonds propres de la commune	80%	11 548,80 €	13 858,56 €

Adopté par dix-neuf voix pour

5- Révision des tarifs communaux pour 2025

Comme chaque année, il est nécessaire de procéder à la révision des différents tarifs communaux pour 2025.

Pour cela, le Maire propose une augmentation de 3.5% à compter du 01/04/2025 comme suit :

Salle des Sports	2025
Tarif location Dojo/H	14,00 €
Salle des Sports n° 1/H	46,00 €
Salle des Sports n° 1/demi-journée	123,00 €
Salle des Sports n° 1/journée	264,00 €
Salle des Sports n° 1/Week-end	494,00 €
Salle de gymnastique/salle des sports 2	14,00 €

	2025	
Droits de place et stationnement		1/2 tarif pour les Taissotins
Occasionnel à la journée	150,00 €	75,00 €
Hebdomadaire à l'année	250,00 €	125,00 €
Forfait électricité (depuis 2019)	52,00 €	

Concessions et Caveaux Cimetière	2025
Caveaux	
caveaux 2 places	1 760,00 €
caveaux 3 places	2 320,00 €
caveaux 4 places	2 758,00 €
Concessions	
Pleine terre	
15 ans	164,00 €
30 ans	222,00 €
50 ans	274,00 €
Concession caveau et renouvellement concession	
15 ans	70,00 €
30 ans	140,00 €
50 ans	231,00 €
Columbarium	
1 case	854,00 €
avec une durée de 30 ans	57,00 €
avec une durée de 50 ans	70,00 €
Cave-urne à l'unité	671,00 €
Concession sans cave urne	
15 ans	84,00 €
30 ans	113,00 €
50 ans	136,00 €
Concession avec cave urne	
15 ans	36,00 €
30 ans	70,00 €
50 ans	96,00 €

Centre de Conférence et d'Animation	2025			
	Taissotin		Extérieur	
	Salle animation	Salle Conférence	Salle animation	Salle Conférence
une journée avec ou sans repas	962,00 €		1 373,00 €	
avec option nettoyage	1 086,00 €		1 553,00 €	
petit WE (du samedi 9H au lundi matin) ou 2 jours en semaine	1 203,00 €		1 805,00 €	
grand WE (du vend 17H au lundi matin)	1 353,00 €		2 029,00 €	
du lundi au vendredi sans déjeuner		768,00 €		1 150,00 €
avec option nettoyage		835,00 €		1 245,00 €
du lundi au vendredi avec déjeuner	1 498,00 €		2 251,00 €	
avec option nettoyage	1 690,00 €		2 537,00 €	
petit WE sans repas		1 126,00 €		1 689,00 €
petit WE avec repas	2 013,00 €		3 024,00 €	
1/2 journée	600,00 €	509,00 €	905,00 €	760,00 €
avec option nettoyage	708,00 €	574,00 €	1 059,00 €	864,00 €

Salle de conférence pour buffet froid	2025	
	Résidents	Extérieurs
1 journée en semaine	284,00 €	496,00 €
1 WE	433,00 €	765,00 €
1 Grand WE	476,00€	841,00€
Vin d'honneur	136,00 €	204,00 €

Centre de Conférence et d'Animation	2025	
	Taissotin	Extérieur
Salle de réunions		
n° 1 (68 m²)	155,00 €	215,00 €
n° 2 (39 m²)	141,00 €	180,00 €
n° 3 (33 m²)	141,00 €	180,00 €

	Salle d'Animation Vidéoprojecteur + écran	Salle de Conférences Vidéoprojecteur seul
1 journée	62,00€	41,00€
1 week-end	104,00€	62,00€
caution	1 050,00€	550,00€

Grande salle communale	Taissy	Extérieur
Réunion (du lundi au jeudi)	91,00 €	171,00 €
WE du vendredi 16h au lundi 8h	385,00 €	694,00 €
fête d'une journée en semaine	193,00 €	348,00 €
vin d'honneur	92,00 €	171,00 €

Adopté par dix-neuf voix pour

6- Révision des tarifs communaux de la Caisse des écoles pour 2025 pour les extérieurs non conventionnés

Le Maire propose une révision à hauteur de 2% pour les tarifs 2025 de la Caisse des écoles comme suit :

Centres de loisirs 2,5-6 ans et 6-14 ans

	Journée
Régimes CAF/MSA	35,00 €
Autres régimes	39,50 €

Tarifs de l'Accueil

Accueil périscolaire (mercredis scolaires) et extrascolaire (vacances) : 7h30-8h00, 8h00-8h30, 8h30-9h00, 18h00-18h30

	Tarif par période
Régimes CAF/MSA	1,85 €
Autres régimes	2,05 €

Restauration

	Repas	Accueil	Total /enfant
Régimes	3,85 €	4,00 €	7,90 €
Autres régimes	3,85 €	4,50 €	8,40 €

Prix du repas adulte : 4,50 €

Tarif de Frais de Gestion

Tarif annuel par enfant : 10.20€

Supplément ½ journée particulière (ex. : ½ journée sportive avec intervention d'un organisme extérieur, ½ journée avec location de matériel...):

Supplément : 7.75€

Adopté par dix-neuf voix pour

7- Révision des tarifs communaux de la Caisse des écoles pour 2025 pour Taissy et extérieurs conventionnés

Centres de loisirs 2,5-6 ans et 6-14 ans

	Journée	Demi-journée
Taissy/St-Léonard régimes CAF/MSA	11,30 €	8,10 €
Taissy/St-Léonard autres régimes	15,50 €	12,00 €
Reims/Cormontreuil/Extérieurs conventionnés régimes CAF/MSA	16,00 €	13,15 €
Reims/Cormontreuil/Extérieurs conventionnés autre régimes	22,00 €	16,00 €

Tarifs de l'Accueil

Accueil périscolaire (lundi, mardi, jeudi et vendredi scolaires) la ½ heure

Accueil périscolaire (mercredis scolaires) et extrascolaire (vacances) : la ½ heure

	Tarif par période
Taissy/St-Léonard régimes CAF/MSA	1,40 €
Taissy/St-Léonard autres régimes	1,65 €
Reims/Cormontreuil/Extérieurs conventionnés régimes CAF/MSA	1,80 €
Reims/Cormontreuil/Extérieurs conventionnés autre régimes	2,00 €

Restauration

	Repas	Accueil	Total / Enfant
Taissy/St-Léonard régimes CAF/MSA	3,80 €	3,05 €	6,90 €
Taissy/St-Léonard autres régimes	3,80 €	3,70 €	7,50 €
Reims/Cormontreuil/Extérieurs conventionnés régimes CAF/MSA	3,80 €	4,00 €	7,85 €
Reims/Cormontreuil/Extérieurs conventionnés autre régimes	3,80 €	4,50 €	8,30 €

Prix du repas adulte : 4,40 €

Tarif de Frais de Gestion

Tarif annuel par enfant : 10.20€

Supplément ½ journée particulière (ex. : ½ journée sportive avec intervention d'un organisme extérieur

½ journée avec location de matériel...) :

	Supplément
Taissy/St-Léonard régimes CAF/MSA/autres	5,60 €
Reims/Cormontreuil/Extérieurs conventionnés régimes CAF/MSA/autres	6,65 €

Adopté par dix-neuf voix pour

8- REVALORISATION DES AGENTS PUBLICS DE LA PETITE ENFANCE DANS LE CADRE DU « BONUS ATTRACTIVITE »

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'afin d'encourager les employeurs publics et privés à revaloriser les salaires des professionnels du secteur de la petite enfance, l'État a annoncé de nouveaux financements pour soutenir la revalorisation des salaires des professionnels de crèches, dans un contexte de pénurie des métiers de la petite enfance.

Pour soutenir cette mesure, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) a indiqué, par communiqué, cofinancer cette mesure via le dispositif « bonus attractivité » et en a expliqué les modalités dans une circulaire et une FAQ dédiées en mai 2024.

Monsieur le Maire indique à cet égard à l'assemblée que le dispositif « bonus attractivité » implique une prise en charge par la Caisse des Allocations Familiales des 2/3 du coût chargé d'une revalorisation de 100 euros net mensuel par agent. Il est ainsi permis de valoriser la rémunération des agents publics concernés de 100 € nets mensuels.

Précisément, sont concernés par cette revalorisation, les fonctionnaires et agents publics contractuels qui exercent leurs missions auprès d'enfants ou qui exercent une fonction de direction dans un établissement d'accueil des mineurs financés par la prestation de service unique ;

Monsieur le Maire propose donc d'instituer la revalorisation de 100 € nets mensuels proratisés en fonction du temps de travail de ces agents, versés sous forme d'IFSE (indemnité de fonctions, suggestions et expertise, à compter du 01/07/2025 conformément à la circulaire de la CNAF.

Adopté par dix-neuf voix pour

9 - Clôture d'une régie d'avances

A la demande de la trésorerie Municipale de Reims-Fismes, il est nécessaire de procéder à la clôture de l'ancienne régie d'avances de la Caisse des écoles, les activités de cette dernière ayant été reprises par la commune le 01/01/2023. Une nouvelle régie d'avance avait alors été créée.

Adopté par dix-neuf voix pour

10 - Clôture d'une régie de recettes

A la demande de la trésorerie Municipale de Reims-Fismes, il est nécessaire de procéder à la clôture de l'ancienne régie de recettes de la Caisse des écoles, les activités de cette dernière ayant été reprises par la commune le 01/01/2023. Une nouvelle régie de recettes avait alors été créée.

Adopté par dix-neuf voix pour

III – GRAND REIMS

Le prochain conseil communautaire se tiendra le 27/03/2025.

IV - COMMISSIONS ET COMITES CONSULTATIFS

Information-Communication : réunion du 11/02/25

- Point sur les différents outils de communication
- Banderoles aux entrées du village : l'installation d'une troisième banderole festive à l'entrée de Taissy en arrivant de Saint-Léonard est à l'étude.

Environnement : réunion du 24/02/25

- Priorisations budgétaires et projets à venir : poursuite de la plantation de bulbes mécanisés, réflexion sur l'aménagement du Parc du Mercantour avec installation de jeux.

Bâtiments : réunion du 27/02/25

- Orientations budgétaires pour 2025 pour l'ensemble des bâtiments communaux

V – INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire informe le conseil :

- d'un projet d'installation d'un distributeur de fleurs sur la place de la Mairie par un horticulteur originaire de Champigny.
- De travaux sur la bande de roulement au niveau du rond-point de Cormontreuil dans la nuit du 17 au 18 avril 2025 de 21h à 6h avec une déviation pour l'accès à Taissy.
- De l'avancée de la commercialisation des maisons et appartements allée des Gardes et allée des Hayes dans le cadre du projet « Tandem » porté par Plurial : 6 maisons sur 8 sont vendues, et 7 appartements sur 14. Au sujet des appartements les 2 appartements prévus en duplex vont être divisés chacun en deux appartements plus adaptés aux seniors. La livraison est prévue pour la rentrée 2026.
- D'une formation aux gestes qui sauvent prévue le 29 mars 2025 par le SDIS en partenariat avec Groupama.

Enfin, le Maire répond aux questions orales d'une élue qui souhaite un point sur le recensement : seulement 23 logements sur une totalité de 936 n'ont pu être recensés, soit une trentaine d'habitants, et cela malgré de nombreuses relances. L'INSEE devrait malgré tout prendre en compte la moitié de ces personnes non recensées dans le comptage global du nombre d'habitants.

Le Maire remercie les quatre agents recenseurs pour la qualité de leur travail.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 21h 15

Prochain Conseil le 3/04/25 à 20H00.

M VIELLARD Vincent
Secrétaire de séance

M. BARRIER Patrice,
Maire



